

Doc. 11129
22 janvier 2007

La diversité culturelle du Caucase du Nord

Recommandation 1751 (2006)

Réponse du Comité des Ministres
adoptée à la 984^e réunion des Délégués des Ministres (17-18 janvier 2007)

1. Le Comité des Ministres salue la Recommandation 1751 (2006) de l'Assemblée parlementaire relative à la diversité culturelle du Caucase du Nord. Il reconnaît la pertinence des observations de l'Assemblée, sachant que le Caucase du Nord représente une région ethniquement et linguistiquement très diversifiée, où le besoin d'un dialogue interculturel et interreligieux se fait particulièrement sentir. Il a par conséquent porté cette recommandation à l'attention des gouvernements des Etats membres et l'a communiquée au Comité directeur de l'éducation (CDED), au Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR) et au Comité directeur de la culture (CDCULT).
2. L'éducation est particulièrement importante pour sensibiliser les différents peuples et communautés à la diversité en tant que ressource culturelle unique, ainsi que pour développer et favoriser le dialogue interculturel et la tolérance, en s'appuyant sur les valeurs fondamentales défendues par le Conseil de l'Europe, de démocratie, de droits de l'homme et de prééminence du droit.
3. A cet égard, le Comité des Ministres tient à faire référence aux nombreuses activités réalisées ou planifiées dans ce domaine au sein des comités directeurs mentionnés plus haut, parmi lesquelles les travaux normatifs du CDCULT, avec la Déclaration sur la diversité culturelle (septembre 2001) et la Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits adoptée à Opatija, en octobre 2003. Ce travail a inspiré un certain nombre d'activités de coopération régionale, dont le Projet STAGE dans le Caucase du Sud, que l'Assemblée mentionne dans sa recommandation.
4. Le CDED a, quant à lui, mené à bien des activités qui ont permis entre autres de progresser dans l'élaboration conceptuelle et dans le contenu des méthodes d'apprentissage concernant la dimension religieuse de l'éducation interculturelle et de proposer des innovations pédagogiques ainsi que des stratégies d'apprentissage propres à favoriser le dialogue interculturel sur la base de la diversité religieuse. Les questions de diversité sont également inscrites dans d'autres projets du CDED tels que l'« Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme », les « Politiques et pratiques pour l'enseignement de la diversité socio-culturelle », ainsi que dans le programme relatif aux politiques linguistiques qui vise le développement et l'analyse des politiques linguistiques éducatives en faveur de la diversité linguistique et du plurilinguisme.
5. Dans le Caucase du Nord, l'action qui en résulte a été particulièrement fructueuse dans le domaine de l'enseignement de l'histoire. En 2001-2002, dans le cadre d'un programme conjoint avec la Commission européenne pour le renforcement de la stabilité démocratique dans le Caucase du Nord, cinq séminaires ont été organisés dans les républiques de Karachaevo-Cherkessya, Kabardino-Balkarya, Kalmykia ainsi que dans la région de Stavropol. Par ailleurs, le Comité des Ministres tient à attirer l'attention sur le programme de coopération entre la Fédération de Russie, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne qui comprend un certain nombre d'activités dans le domaine de l'éducation.

6. Ces efforts ont également porté sur les activités organisées en Fédération de Russie dans le cadre de l'Année européenne 2005 pour la citoyenneté par l'éducation et, notamment, les événements qui se sont déroulés dans ce contexte à Moscou en novembre et en décembre 2005.
7. Une conférence internationale sur le thème « Enseigner l'histoire dans une société multiculturelle : comment intégrer les mécanismes du dialogue interculturel dans l'enseignement de l'histoire à l'école » a eu lieu à Saint Petersburg les 23 et 24 juin 2006 dans le cadre de la Présidence de la Fédération de Russie du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les participants à l'événement, qui a réuni un certain nombre d'experts notamment de la région du Caucase du Nord, ont fait des propositions visant à intégrer une approche multiculturelle dans le processus éducatif.
8. S'agissant des recommandations formulées par l'Assemblée parlementaire au paragraphe 14, le Comité des Ministres tient à souligner qu'un renforcement des activités du CDED en matière de formation des enseignants et des formateurs est prévu par le lancement du programme de formation « Pestalozzi » spécialement conçu pour les formateurs de l'ensemble des Etats parties à la Convention culturelle européenne et focalisé sur les thèmes prioritaires de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation. D'autre part le CDED a renforcé les aspects relatifs au dialogue interculturel et interreligieux dans son nouveau projet relatif à « L'image de l'Autre dans l'enseignement de l'histoire » ainsi que dans ses programmes d'assistance technique avec la Fédération de Russie.
9. Le Comité des Ministres reconnaît à l'éducation supérieure un rôle essentiel pour promouvoir et transmettre aux jeunes générations les principes de la culture démocratique, indispensables pour bâtir une société démocratique durable. L'assurance de la qualité de l'éducation supérieure est par conséquent primordiale et le Comité des Ministres tient à mettre l'accent sur les activités menées en ce sens dans le cadre du Processus de Bologne, auxquelles le Conseil de l'Europe apporte sa contribution par l'intermédiaire des travaux du CDES et en coopération étroite avec la Fédération de Russie. Le Processus de Bologne pourrait également être le cadre d'initiatives ciblées sur le Caucase du Nord, qui pourraient prendre la forme d'une conférence régionale sur place traitant notamment de la mise en œuvre du Processus et des questions d'assurance de qualité de l'enseignement universitaire et/ou de séminaires ou d'ateliers à organiser au niveau européen, avec la participation de représentants universitaires de la région.
10. Ces questions ont été également discutées lors d'un séminaire intitulé « Créer un espace européen de l'enseignement supérieur : le rôle des étudiants » organisé à Moscou les 2 et 3 novembre 2006 par le Conseil de l'Europe et « l'université de l'amitié des peuples » de la Russie, dans le cadre de la Présidence de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe.
11. L'action du CDES dans le domaine du dialogue interculturel s'exerce également au sein du Réseau européen de centres d'information nationaux sur la reconnaissance et la mobilité universitaires. Par ailleurs une réflexion se poursuit au sein de ce comité directeur sur l'opportunité de la création d'un réseau universitaire axé sur le dialogue interculturel en tant que matière d'enseignement, de recherche et d'expertise académique.
12. Le Comité des Ministres a pris bonne note également des recommandations que l'Assemblée adresse aux autorités de la Fédération de Russie. Il les encourage à s'en inspirer, tout en mettant pleinement à profit l'expertise et les programmes de coopération préparés par le Conseil de l'Europe dans les domaines pertinents.